

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, André KLEIBER, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir :** André KLEIBER à Annick PRENAT, Claude MONNIER à Dominique TRELA, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Anissa BRIKH à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Robert NATALE, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine LARCHER

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 16 septembre 2024	Le 17 septembre 2024	En exercice	50
		Présents	27
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Noël CASTEX est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2024-06-10 Désignation de représentants de la CCST au sein du Comité Départemental pour l'Emploi (CDE)**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le décret n°2024-560 du 18 juin 2024 qui précise les missions, la composition et le fonctionnement de CDE*

Par courrier reçu en date du 19 août 2024, la Préfecture nous sollicite afin de désigner un représentant et son suppléant au sein de ce comité.

Le CDE est en premier lieu une instance de concertation sur tout sujet relatif aux missions du réseau pour l'emploi ainsi qu'aux missions de coordination ; son objectif est de définir la meilleure stratégie à mettre en œuvre à l'échelon départemental et pouvoir la décliner en feuille de route.

Le CDE assure ainsi la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment des allocataires du RSA grâce à la construction de parcours adaptés et d'une offre de solutions qui répondent aux besoins des publics ainsi qu'aux besoins des entreprises mobilisées.

Les groupements de communes sont membres de droit du Comité départemental.  
En application de l'article R.5311-23 du code du travail, il convient de proposer un représentant et son suppléant.

Les membres sont élus pour trois ans. De plus, il est souhaitable que toute désignation s'inscrive, dans la mesure du possible, dans le respect du principe de parité en désignant un membre suppléant d'un sexe différent de celui du titulaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide:**

- **De désigner Fatima KHELIFI en tant que titulaire et Dominique TRÉLA en tant que suppléant, représentants de la Communauté de communes du Sud Territoire au sein du Comité Départemental pour l'Emploi (CDE)**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b>  Le Président <b>Christian RAYOT</b></p>
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>MERCREDI 02 OCT. 2024</b></p>
<p>Le Président,  Le Président <b>Christian RAYOT</b></p>	